

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-sixième session**

Genève, 9-11 novembre 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Activités intersectorielles****Activités intersectorielles menées sous les auspices  
du sous-programme Environnement de la Commission  
économique pour l'Europe****Note du secrétariat***Résumé*

Dans le cadre d'une réunion élargie tenue à Genève le 28 février 2018, le Bureau du Comité des politiques de l'environnement a prié le secrétariat d'établir une note d'information, qui tiendrait lieu de document officiel, sur toutes les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l'Europe. Les premiers documents à être établis selon ces modalités (ECE/CEP/2019/11 et ECE/CEP/2019/17) ont été examinés par le Comité des politiques de l'environnement à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, tenues à Genève respectivement du 29 au 31 janvier et du 13 au 15 novembre 2019.

À sa réunion tenue en ligne le 4 juin 2020, le Bureau du Comité a prié le secrétariat de poursuivre cette pratique et d'établir un document similaire en vue de la vingt-sixième session du Comité. Le présent document, établi comme suite à cette demande, décrit les faits nouveaux, les plans pour l'avenir et les décisions que devrait prendre le Comité.



# I. Éducation au service du développement durable

## A. Aperçu des faits nouveaux récents

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions en matière de déplacements internationaux qui en découlent, la quinzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable (qui devait se tenir à Genève les 7 et 8 mai 2020) a été reportée aux 19 et 20 octobre 2020.

2. Le 7 mai 2020, le Comité directeur a tenu une séance de consultations en ligne en se fondant sur un ordre du jour écourté convenu avec le Président du Comité directeur et le Bureau. Le principal objectif de cette réunion virtuelle était de souhaiter la bienvenue aux nouveaux coordonnateurs nationaux et de débattre de certains points de l'ordre du jour nécessitant une attention particulière avant le mois d'octobre (notamment le statut des documents officiels, tant rédigés qu'en cours d'élaboration, qui nécessitaient l'avis et les contributions du Comité).

3. Le Groupe spécial de la planification stratégique a poursuivi ses travaux, et sa deuxième réunion s'est tenue les 27 et 28 septembre 2019 à Nicosie, avec le soutien du Gouvernement chypriote. Les membres du Groupe ont examiné le contenu du projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 (ECE/CEP/AC.13/2019/4) et de l'esquisse du projet de plan de travail relatif au cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2019/3), soumis pour examen initial à la quatorzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable (Genève, 2 et 3 mai 2019), ainsi que les observations reçues à ce sujet. Ils ont décidé de poursuivre l'élaboration de ces textes et de les examiner à la troisième réunion du Groupe spécial (prévue à Nicosie les 15 et 16 mars 2020), mais celle-ci a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et remplacée par une réunion virtuelle tenue le 30 avril 2020. Au cours de cette réunion, les membres du Groupe sont convenus de réviser la note de réflexion en tenant compte des effets de la pandémie sur le développement socioéconomique de la région et de présenter ce projet révisé afin qu'il soit examiné à la quinzième réunion du Comité directeur.

4. À sa quatorzième réunion (Genève, 2 et 3 mai 2019), le Comité directeur a décidé de créer le Groupe de travail spécial sur les indicateurs, chargé de mettre au point le nouveau modèle de présentation de rapports (ECE/CEP/AC.13/2019/2, par. 74 a)). En 2019 et 2020, le Groupe de travail spécial a tenu trois réunions de travail : la première a eu lieu du 23 au 25 octobre 2019 à Utrecht (Pays-Bas), la deuxième les 16 et 17 décembre 2019 à Podgorica et la troisième du 12 au 14 février 2020 à Bruxelles. Ces trois réunions ont été organisées avec le soutien des gouvernements des États dans lesquels elles se sont tenues. Le Groupe s'est efforcé d'actualiser le cadre de suivi et d'évaluation et a notamment révisé le projet de modèle de présentation de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au service du développement durable de 2020 à 2030 en élaborant de nouveaux indicateurs ou en modifiant les indicateurs existants.

5. La version finale du projet de modèle de présentation de rapports sera examinée à la quatrième réunion du Groupe spécial, qui se tiendra en ligne à l'automne 2020 (dates exactes à confirmer) avant la quinzième réunion du Comité directeur. La quatrième réunion du Groupe spécial sera consacrée à l'intégration de toutes les observations dans le document final, qui deviendra alors le cadre définitif de suivi et d'évaluation et prendra la forme du modèle de présentation des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au service du développement durable de 2020 à 2030, lequel sera présenté au cours de la quinzième réunion reprogrammée du Comité directeur.

6. À sa quatorzième réunion, le Comité directeur a examiné la possibilité de créer un groupe spécial de jeunes représentant les États membres au sein du Comité (ECE/CEP/AC.13/2019/2, par. 26 b)) ; le Groupe spécial sur la place des jeunes dans l'éducation au service du développement durable a donc été créé, et sa première réunion s'est tenue du 16 au 18 février 2020 à Vienne, avec le soutien du Gouvernement autrichien.

Le Groupe a établi un projet de document final, qui comprenait une synthèse des recommandations concernant les méthodes de participation des jeunes aux travaux de la CEE sur l'éducation au développement durable, en particulier les possibilités et les moyens de participation des jeunes au projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, élaboré par le Groupe spécial de la planification stratégique.

## B. Objectifs et défis

7. À la deuxième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement tenue à Batumi (Géorgie) le 8 juin 2016, le cadre de la coopération pour l'éducation au service du développement durable dans la région a été prolongé jusqu'en 2030, de façon que le calendrier corresponde à l'échéance fixée pour les autres engagements mondiaux, dont les objectifs de développement durable (ODD) (par. 7 et 10, ECE/BATUMI/CONF/2016/2/Add.2).

8. On constate un intérêt soutenu parmi les États membres de la CEE pour la coopération régionale aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au service du développement durable, dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les ODD, en particulier l'objectif 4 et les cibles 4.7 et 12.8. Compte tenu de l'intensification des activités du Comité directeur, la participation tant aux activités qu'aux réunions de celui-ci a augmenté, et les travaux des groupes d'experts ont commencé à aboutir à des résultats concrets. Il reste cependant quelques défis clefs à relever, notamment pour ce qui est d'assurer une participation sous-régionale plus équilibrée, de faire participer les Ministères de l'éducation et de l'environnement et de garantir la participation efficace des groupes de parties prenantes.

9. Les principales conclusions du rapport préliminaire du quatrième cycle de présentation de rapports obligatoires relèvent des difficultés rencontrées dans les domaines suivants : coordination efficace à l'échelon national des diverses politiques destinées à appuyer l'éducation au service du développement durable ; participation de différentes parties prenantes ; application dans la pratique de l'approche paninstitutionnelle ; mise en place de réseaux visant à promouvoir à l'échelle nationale la coopération en matière d'éducation au service du développement durable ; définition de critères permettant de contrôler la qualité des outils et supports connexes ; et contraintes financières et délais très serrés entravant la mise en œuvre des plans nationaux d'application.

10. Outre les défis susmentionnés, la pandémie a créé de nouveaux problèmes à l'échelle mondiale en provoquant des crises sanitaires, environnementales, sociales, économiques et d'autre nature. En conséquence, le Comité directeur doit repenser et réexaminer non seulement les défis, mais aussi les possibilités offertes et les changements qu'il faudra apporter au moment d'élaborer le futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au service du développement durable. Il convient donc de renforcer et d'améliorer le rôle de l'éducation au service du développement durable, qui est un puissant outil permettant d'introduire les changements nécessaires et contribuant efficacement à une transformation réaliste du monde visant à le rendre plus sain, plus stable, plus pacifique et plus juste.

11. En outre, la mobilisation de ressources extrabudgétaires stables et prévisibles destinées à appuyer les services de secrétariat du Comité directeur continue de poser des problèmes. On observe toutefois une évolution positive, et le nombre d'États membres qui contribuent financièrement et en nature aux travaux du Comité est en hausse.

## C. Activités prévues

12. La quatrième réunion (virtuelle) du Groupe de travail spécial sur les indicateurs doit se tenir en septembre 2020.

13. La quinzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2020.

14. Un atelier de renforcement des capacités sur la promotion de l'éducation au service du développement durable au niveau national, financé par le Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation de la Suisse et prévu à Bakou les 15 et 16 avril 2020, a été reporté à l'automne 2020, à cause des faits nouveaux survenus en raison de la pandémie (dates à confirmer).

15. Le Comité continuera de s'efforcer de faire participer les jeunes à la promotion de l'action en faveur de l'éducation au service du développement durable, en particulier en organisant une réunion de jeunes à la fin de 2020 ou au début de 2021 à Chypre et en veillant à ce que les représentants des jeunes prennent part aux réunions du Comité directeur.

16. Le Comité directeur poursuivra les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation de la région de la CEE, qui doit se tenir dans le cadre de la neuvième Réunion ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 3-5 novembre 2021). À cet égard, le Comité directeur travaillera en étroite collaboration avec le Comité des politiques de l'environnement.

#### **D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement**

17. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à prendre note des informations fournies en ce qui concerne les travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et à encourager ceux de ses membres qui participent à la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable à rester informés du processus au niveau national en établissant et maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les coordonnateurs désignés dans leurs administrations nationales et les organisations non gouvernementales (ONG) de leur pays. Le Comité des politiques de l'environnement est également invité à confirmer qu'il est disposé à poursuivre une coopération étroite avec le Comité directeur dans le cadre de la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

## **II. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement**

### **A. Aperçu des faits nouveaux récents**

18. Le Bureau du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a décidé de convoquer une réunion extraordinaire en ligne, le 22 avril 2020, pour évaluer les incidences de la pandémie sur les transports, la santé et l'environnement dans les États membres. Au cours de la réunion en ligne :

a) Les États membres ont commencé à évaluer les répercussions de la pandémie sur les documents finaux de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (qui devait initialement se tenir à Vienne les 26 et 27 novembre 2020) ;

b) La délégation autrichienne a annoncé son intention d'informer le Bureau et le Comité directeur de la nécessité de reporter la Réunion de haut niveau en raison des conséquences de la pandémie et de l'imprévisibilité de la situation. Ce report serait également l'occasion d'inclure dans les documents finaux des réflexions sur l'évolution de la mobilité dans les États membres ;

c) Les États membres ont décidé de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer des principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé.

Ces principes seraient présentés pour adoption à la Réunion de haut niveau<sup>1</sup>. La Division des transports durables de la CEE dirigerait les travaux.

19. Un webinaire sur les transports durables dans les villes pendant la pandémie a eu lieu le 24 juin 2020 dans le cadre du PPE-TSE et du Processus européen Environnement et santé.

20. La trente-septième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE s'est tenue en ligne le 29 juin 2020. Elle a été suivie d'une réunion préparatoire de la cinquième Réunion de haut niveau (30 juin 2020). La délégation autrichienne a confirmé la nécessité de reporter la Réunion de haut niveau et a informé le Bureau que les nouvelles dates de la session n'avaient pas encore été fixées. Le Bureau a appuyé les résultats de la réunion extraordinaire et les travaux de l'Équipe spéciale chargée d'élaborer des principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé. En outre, en raison du report de la Réunion de haut niveau, le Bureau :

a) Faisant droit à la demande de la délégation autrichienne, a prié le Comité directeur de reporter la Réunion de haut niveau ;

b) A décidé que la dix-huitième session du Comité directeur devrait se tenir aux dates initialement prévues pour la Réunion de haut niveau (25-27 novembre 2020), mais à Genève, et a demandé au secrétariat d'organiser l'interprétation de la réunion et la traduction des documents officiels dans les trois langues officielles de la CEE<sup>2</sup>.

21. Le 30 juin 2020, une réunion préparatoire à la Réunion de haut niveau s'est tenue en ligne. Les participants :

a) Ont débattu des thèmes et du programme de la Réunion de haut niveau en tenant compte des faits nouveaux, ainsi que des modifications à apporter aux documents finaux ;

b) Ont établi un nouveau calendrier en vue de la Réunion de haut niveau.

## B. Objectifs et défis

22. Les travaux menés dans le cadre du PPE-TSE se poursuivront avec l'élaboration de principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé et avec des activités et des manifestations qui feront du PPE-TSE une enceinte de débat sur l'évolution de la mobilité et d'échange de bonnes pratiques.

23. Le PPE-TSE continuera de servir de forum où les États membres peuvent trouver une aide à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de certains ODD, notamment pour ce qui concerne les domaines de la décarbonisation et des transports urbains durables.

24. Le PPE-TSE continue d'avoir des difficultés à trouver les financements pérennes qu'il lui faut pour aider les États membres à mettre en œuvre le plan de travail et le programme de travail du Programme. Avec des ressources plus pérennes, il pourrait mieux adapter son action aux besoins des différents États membres, en particulier ceux dont l'économie est en transition.

25. Les États membres poursuivront leurs travaux préparatoires en vue de la cinquième Réunion de haut niveau.

<sup>1</sup> Voir le rapport de la réunion extraordinaire de haut niveau du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), par. 14 à 19. Disponible à l'adresse suivante : <https://thepep.unece.org/sites/default/files/2020-06/Report%20special%20THE%20PEP%20meeting%20clean%20for%20web.pdf>.

<sup>2</sup> Voir le rapport de la réunion, par. 7 à 9. Disponible à l'adresse suivante : [https://thepep.unece.org/sites/default/files/2020-07/Draft%20report%20Bureau%20meeting%2029%20June\\_for%20the%20web.pdf](https://thepep.unece.org/sites/default/files/2020-07/Draft%20report%20Bureau%20meeting%2029%20June_for%20the%20web.pdf).

### C. Activités prévues

26. L'Équipe spéciale chargée de l'élaboration de principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé continuera à se réunir une fois par mois à distance pour achever ses travaux. À la fin de septembre 2020 se tiendra une réunion consacrée à l'examen des indicateurs qui serviront à concevoir une brochure sur les faits et chiffres relatifs aux transports, à la santé et à l'environnement.

27. La dix-huitième session du Comité directeur aura lieu à Genève du 25 au 27 novembre 2020.

### D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement

28. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à prendre note des informations présentées et à réserver un bon accueil aux travaux menés dans le cadre du PPE-TSE. Il est en outre invité à appuyer le PPE-TSE et à encourager la participation d'experts aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de l'élaboration de principes de transport durable respectueux de l'environnement et de la santé ainsi qu'au processus préparatoire de la Réunion de haut niveau.

29. Le Comité est également invité à continuer d'encourager la désignation de coordonnateurs nationaux pour le PPE-TSE parmi les spécialistes de l'environnement.

## III. Processus européen Environnement et santé

### A. Aperçu des faits nouveaux récents

30. La neuvième réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (Bonn, Allemagne, 9 et 10 décembre 2019) a marqué le trentième anniversaire du Processus européen Environnement et santé. Les membres du Groupe de travail :

a) Ont échangé des données d'expérience concernant la constitution et la mise en œuvre par les États membres de portefeuilles nationaux de mesures, conformément à la Déclaration d'Ostrava<sup>3</sup>. Les États membres ont fait part de difficultés à affecter des ressources humaines et financières à l'élaboration de portefeuilles et ont indiqué que la qualité de l'air, la prévention des risques chimiques et les villes saines et durables étaient des priorités ;

b) Ont entendu les rapports des groupes de travail créés par le Groupe de travail européen Environnement et santé ;

c) Ont adopté le programme de travail pour 2019-2020, qui comprend des activités de coopération avec la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

31. Le 15 juin 2020, la cinquième réunion du Bureau du Groupe de travail s'est tenue en ligne. Les participants se sont penchés sur les thèmes et questions ci-après :

a) Les répercussions de la pandémie sur les priorités dans les domaines de l'environnement et de la santé ;

b) Le point sur les activités mises en œuvre depuis la réunion du Groupe de travail, dont deux webinaires : l'un visant à dispenser des conseils techniques et à promouvoir l'eau potable, l'assainissement et les pratiques d'hygiène pendant la pandémie,

<sup>3</sup> Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, disponible à l'adresse suivante : [www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2017/06/sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/documentation/declaration-of-the-sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health](http://www.euro.who.int/en/media-centre/events/events/2017/06/sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/documentation/declaration-of-the-sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health).

l'autre portant sur le transport durable dans les villes pendant l'épidémie de COVID-19. Ces webinaires ont respectivement été organisés en coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé et le PPE-TSE ;

c) Les activités prévues pour le premier semestre de 2020 et l'examen des travaux menés par les groupes de travail. Le Groupe de travail a invité les États membres et les parties prenantes à désigner les membres d'un groupe de travail chargé de la collaboration avec les autorités locales et régionales ;

d) Les thèmes et l'organisation de la prochaine réunion du Groupe de travail (décembre 2020). Les membres du Bureau ont demandé au secrétariat de réaliser une brève enquête auprès des États membres afin de définir les thèmes à examiner au cours de la réunion du Groupe de travail. Le Bureau a également prévu de déterminer à la fin de l'été si le Groupe de travail se réunirait physiquement ou en ligne, en fonction de l'évolution de la pandémie.

## **B. Objectifs et défis**

32. Le Groupe de travail s'attachera à développer les connaissances et les capacités des États membres en matière d'action dans le domaine de l'environnement et de la santé ; continuera à diriger les travaux européens dans les domaines de l'environnement et de la santé ; et multipliera les discours liés à la santé dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et de l'action en faveur du développement durable.

33. L'organisation des activités et manifestations est fonction des ressources disponibles.

## **C. Activités prévues**

34. Le Groupe de travail se réunira en décembre 2020. À la fin de l'été 2020, un questionnaire sur les thèmes susceptibles d'être examinés sera diffusé.

35. Les webinaires visant à soutenir les États membres dans l'action qu'ils mènent pour faire face à la pandémie et les activités menées dans le cadre des groupes de travail se poursuivront.

## **D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement**

36. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à prendre note des informations fournies au sujet du Processus européen Environnement et santé et à réaffirmer sa volonté de contribuer à ce processus.

# **IV. Initiative Environnement et sécurité**

## **A. Aperçu des faits nouveaux récents**

37. Le 26 août 2019, un nouveau mémorandum d'accord-cadre a été signé par tous les partenaires de l'Initiative Environnement et sécurité, à savoir : l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du Programme des Nations Unies pour le développement ; le PNUE ; et la CEE.

38. Le Centre régional pour l'environnement d'Europe centrale et orientale n'a pas signé le nouveau mémorandum d'accord.

## **B. Objectifs et défis**

39. Les organisations partenaires sont convenues de conclure un nouveau mémorandum d'accord afin d'aligner l'Initiative sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et, en particulier, sur le Programme 2030 (notamment en ce qui concerne les objectifs 1, 6, 7, 11, 12, 13, 15, 16 et 17), qui définit entre autres l'objectif consistant à relancer les partenariats pour le développement durable, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

40. L'Initiative s'emploie à évaluer et à régler les problèmes environnementaux qui menacent ou pourraient éventuellement menacer la sécurité, la stabilité et la paix sociales, la santé humaine ou les moyens de subsistance durables, à l'intérieur et au-delà des frontières nationales.

41. Les organisations partenaires collaborent étroitement avec les gouvernements bénéficiaires, notamment par l'intermédiaire des Ministères des affaires étrangères et des Ministères de l'environnement, des experts nationaux et des ONG dans le cadre de consultations nationales et régionales approfondies associant diverses parties.

42. Au cours de la période considérée, la CEE et l'OSCE ont poursuivi leurs activités visant à appuyer la coopération entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie en matière d'eaux transfrontières du bassin de la Koura, en coopérant avec les autorités compétentes des pays aux niveaux politique et technique en vue du lancement éventuel de négociations officielles sur la mise au point du projet d'accord entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie concernant la coopération dans le domaine de la protection et de l'utilisation durable des ressources en eau du bassin de la Koura. Cette activité a toujours été soutenue par l'Initiative et, plus récemment, par le programme de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau Plus destiné aux pays du Partenariat oriental.

## **C. Activités prévues**

43. Les organisations partenaires poursuivront leur dialogue et tiendront des réunions régulières sur des questions d'intérêt commun, conformément à un programme de travail convenu, aux fins de : l'élaboration et le suivi de projets de collaboration ; l'examen de questions d'ordre technique et opérationnel ; l'échange d'informations sur les faits nouveaux politiques et techniques survenus dans le domaine de l'environnement et de la sécurité ; l'examen des questions sur lesquelles l'Initiative pourrait intervenir ; et l'analyse de l'état d'avancement des travaux menés par les organisations partenaires dans le cadre de l'Initiative dans les domaines de coopération prioritaires.

44. Les organisations partenaires pourraient conclure des accords juridiques distincts pour définir et mettre en œuvre les activités, projets et programmes ultérieurs.

## **D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement**

45. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à prendre note des informations fournies au sujet de l'Initiative.



## V. Intégration d'une perspective de genre dans les activités relatives à l'environnement

### A. Aperçu des faits nouveaux récents

46. Au titre du suivi des objectifs fixés dans le Plan d'action de la CEE pour l'égalité des sexes 2018-2019<sup>4</sup>, la Division de l'environnement a rendu compte de l'exécution des activités menées en 2019 dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. En outre, la Division de l'environnement a contribué au Plan d'action pour l'égalité des sexes à l'horizon 2020<sup>5</sup> et au premier rapport d'étape faisant suite à l'évaluation de l'intégration des questions de genre dans la CEE réalisée en 2019. Suite aux recommandations issues de l'évaluation de l'intégration des questions de genre, trois coordonnateurs adjoints pour les questions de genre ont été désignés (un P-5 et deux P-4 émergeant au budget ordinaire). Il a été recommandé de promouvoir une participation équilibrée des hommes et des femmes aux manifestations organisées par la Division de l'environnement de la CEE, avec un message du type suivant : « La Commission économique pour l'Europe s'engage à promouvoir l'égalité des sexes. À cette fin, elle encourage les États membres à assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les nominations qu'ils effectueront pour le prochain [titre de l'événement] ».

47. Faisant suite au plan pour 2018-2019, un plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2020 a été élaboré aux fins de l'application de la politique de la CEE en la matière. Les orientations stratégiques visent notamment à promouvoir une perspective de genre et à faire davantage prendre conscience de l'importance d'intégrer cette perspective dans les différentes activités et manifestations organisées au titre du sous-programme Environnement, selon qu'il convient.

48. Le secrétariat a constamment promu une participation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes directeurs des processus multilatéraux relatifs à l'environnement dont il assure l'appui. Pendant la période 2018-2019, la majorité des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement étaient présidés par des femmes. Pendant la même période, des femmes présidaient le Comité des politiques de l'environnement, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, et l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, tandis que le Groupe d'experts des études de la performance environnementale et le Comité directeur du PPE-TSE étaient présidés par des hommes. Le secrétariat s'est également efforcé de faire en sorte que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes en termes de participation aux réunions, aux séminaires de renforcement des capacités, aux ateliers et aux cours organisés sous les auspices des accords et programmes multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement.

49. Les questions de genre ont été intégrées dans plusieurs chapitres de la troisième étude de la performance environnementale concernant la Roumanie, menée en 2019-2020.

50. Dans le cadre du PPE-TSE, des considérations liées au genre ont été incorporées dans le projet de déclaration de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 2021) afin de garantir que tous les membres du public puissent bénéficier sur un pied d'égalité de transports propres, respectueux de la santé et durables.

51. Les questions de genre ont été intégrées aux activités concernant l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menées dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Ces questions ont aussi été prises en compte dans le rapport

<sup>4</sup> Voir [www.unece.org/fileadmin/DAM/Gender/publications\\_and\\_papers/UNECE\\_Gender\\_Action\\_Plan\\_2018-2019.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/Gender/publications_and_papers/UNECE_Gender_Action_Plan_2018-2019.pdf).

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unece.org/fileadmin/DAM/Gender/UNECE\\_GAP\\_2020\\_final.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/Gender/UNECE_GAP_2020_final.pdf).

d'auto-évaluation du Bélarus sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, qui porte sur la situation dans les districts de Vilejka et Mosty et dont la version finale a été établie en 2020. Il en est également tenu compte dans la nouvelle publication intitulée « Les droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement dans la pratique – Conclusions et enseignements tirés des travaux sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement menés en application du Protocole sur l'eau et la santé dans la région paneuropéenne », achevée à la fin de l'année 2019<sup>6</sup>. Les inégalités entre les sexes ont été traitées de manière plus approfondie dans le document d'orientation intitulé « Guide pratique pour la mise en œuvre conjointe du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme 2030 »<sup>7</sup>, qui souligne la dimension de genre des questions relatives à l'eau et à la santé dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## B. Objectifs et défis

52. Les principales difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'intégrer une perspective de genre dans les activités relatives à l'environnement tiennent, notamment, au manque de politiques nationales portant sur les questions de genre et l'environnement et à l'absence de données ventilées par sexe sur les questions environnementales, telles que l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'accès à l'énergie, l'accès à la terre et la collecte des déchets, dans les pays de la région. On constate une légère amélioration pour ce qui est de la disponibilité de données ventilées par sexe, à mesure que les pays commencent à recueillir et à communiquer des données ventilées par sexe sur la réalisation des ODD.

## C. Activités prévues

53. En septembre 2020, un webinaire sur les questions de genre et l'environnement sera organisé en vue d'aider les États membres à mettre en commun des données d'expérience sur l'action qu'ils mènent pour intégrer la dimension de genre dans leurs politiques liées à l'environnement et aux changements climatiques et dans leur gestion de ces questions.

54. L'ordre du jour de la quinzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable comprend un point sur l'intégration des questions de genre dans l'éducation au service du développement durable, aux fins de l'échange d'informations concernant les réalisations accomplies dans ce domaine.

## D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l'environnement

55. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies concernant l'intégration des questions de genre dans l'ensemble des activités de la CEE et dans les activités environnementales menées par la Division de l'environnement depuis sa dernière session, et :

- a) À prendre acte de l'importance de l'intégration des questions de genre dans les activités relatives à l'environnement, en particulier au regard du Programme 2030 et des ODD, et à souligner que l'égalité des sexes est à la fois un objectif en soi et un moyen de contribuer au développement durable ;
- b) À soutenir les initiatives internationales visant à promouvoir l'égalité des sexes, et à se féliciter de la poursuite de la coopération et de la coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres instances et acteurs internationaux concernés à cet effet ;
- c) À décider de continuer d'intégrer une perspective de genre dans ses activités.

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/WH\\_17\\_Human\\_Rights/ECE\\_MP.WH\\_17\\_FRE\\_web.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/WH_17_Human_Rights/ECE_MP.WH_17_FRE_web.pdf).

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/WH\\_16\\_SDG\\_Guide/1904082\\_F\\_inside\\_72dpi.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/WH_16_SDG_Guide/1904082_F_inside_72dpi.pdf).